
Renvoi au comité des finances de la pétition de l'exécuteur des jugements criminels du Calvados demandant l'augmentation de son traitement, en annexe de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de la pétition de l'exécuteur des jugements criminels du Calvados demandant l'augmentation de son traitement, en annexe de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 662;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41939_t1_0662_0000_1;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

X.

PÉTITION DE L'EXÉCUTEUR DES JUGEMENTS
CRIMINELS DU CALVADOS (1).COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et
littéraires* (2).

L'exécuteur des jugements criminels du Calvados expose que son traitement de 2.400 livres ne peut lui suffire, attendu qu'il est obligé d'entretenir trois chevaux pour le transport de l'instrument de supplice dans les diverses villes du département. Il demande, en outre, que son nom d'exécuteur soit changé en celui d'officier ministériel du tribunal.

Renvoyé au comité des finances.

XI.

ADRESSE DE LA COMMUNE DE BORDEAUX (3).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (4).

La commune de Bordeaux annonce que la présence des représentants a doublé, triplé les forces du petit nombre de vertueux républicains que la perfidie et les mensonges des millionnaires n'avaient pu séduire. Ils ont comprimé l'audace effrénée des factieux. Le glaive de la loi a déjà frappé la tête de plusieurs coupables; d'autres sont allés porter chez les nations étrangères leur opprobre et leurs remords.

La jeunesse bordelaise, qui fut un instant égarée, s'est formée en nombreux bataillons et s'élança sur les frontières.

ANNEXE N° I

A la séance de la Convention nationale du
19 brumaire an II. (Samedi 9 novembre 1793).

Lettres adressées à la Convention par
les Commissaires à l'armée du Rhin au
sujet de la prise des lignes de Wissem-
bourg par l'ennemi (5).

A.

*Milhaud et Guyardin, représentants du peuple
près l'armée du Rhin, aux représentants*

(1) La pétition de l'exécuteur des jugements criminels du Calvados n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 19 brumaire an II. L'extrait que nous en donnons est emprunté au compte rendu des *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 313 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 1453, col. 2].

(3) L'adresse de la commune de Bordeaux n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 19 brumaire an II; l'extrait que nous en donnons est emprunté au compte rendu de cette séance publié par le *Journal de la Montagne*.

(4) *Journal de la Montagne* [n° 162 du 21^e jour du 2^e mois de l'an II (lundi 11 novembre 1793), p. 1195, col. 1].

(5) Voy. ci-dessus, même séance, p. 627, la lettre de Milhaud et Guyardin.

*du peuple composant le comité de Salut
public* (1).

« Strasbourg le 5^e jour de la 3^e décade du
1^{er} mois de l'an II de la République
française une et indivisible

« Le modérantisme, le feillantisme et l'aristocratie ont corrompu l'esprit public à Strasbourg comme dans les autres grandes villes. L'égoïsme et la cupidité y ont établi un agiotage honteux et révoltant. En vain vous avons voulu y faire exécuter les lois répressives, nos arrêtés les plus vigoureux et les plus salutaires étaient toujours entravés; l'avarice et l'aristocratie triomphaient, parce que dans les autorités constituées un trop grand nombre d'ennemis de la Révolution rendaient nuls les efforts des patriotes. Nous nous sommes fait donner la liste de ces malveillants, nous les avons destitués et remplacés. Nous avons établi un comité de surveillance générale chargé de l'exécution des lois contre les gens suspects. Vous trouverez ci-joints des exemplaires de nos arrêtés à ce sujet. Nous les avons proclamés nous-mêmes avec solennité dans une séance publique de toutes les autorités. Cet acte de justice a couvert de confusion et a frappé de terreur les mauvais citoyens, mais les amis de la liberté y ont applaudi, et cette séance a été une fête civique ou triomphe du patriotisme sur l'aristocratie.

« Nous avons demandé de nouvelles listes d'autres fonctionnaires que les patriotes accusent également d'incivisme; nous voulions purger ainsi successivement la ville et le département de ces hommes qui, après avoir trompé le peuple par hypocrisie, sacrifient ses intérêts à leurs passions, mais des circonstances plus pressantes nous ont fait prendre des mesures plus vigoureuses.

« Les lignes de Wissembourg ont été forcées, l'ennemi cherche à pénétrer, et Strasbourg doit lui opposer une barrière insurmontable.

« Aussitôt que nous avons été certains de l'échec que l'armée venait d'éprouver, nous avons réuni les autorités constituées avec lesquelles nous avons pris les moyens d'assurer le plus promptement la défense de cette place.

« Les subsistances sont le premier besoin; on a nommé un comité chargé d'augmenter les moyens de versement de celles qui ont été requises des départements, et de faire enlever toutes celles qui existent en superflu de consommation personnelle dans les environs. Déjà les grains et fourrages arrivent, et nous sommes assurés que toutes les routes sont couvertes des envois, et pourvu que l'ennemi, qui est déjà dans la forêt d'Haguenau, ne repousse pas trop précipitamment notre armée, et nous donne le temps de faire rentrer toutes les denrées qui sont autour de Strasbourg, nous espérons que l'approvisionnement de siège sera complet.

« Des commissaires ont été chargés de faire des visites chez tous les citoyens de la ville, afin de constater les comestibles qu'ils ont chez

(1) *Archives nationales*, carton AFII 150, plaquette 1211, pièce 46. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 7, p. 454.